

CONTRIBUTION DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES A LA REINSERTION SOCIALE DES DETENUS DU PÔLE PENITENTIAIRE D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)

SILUE Abou

Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), Abidjan, Côte d'Ivoire

Socio-anthropologue, Enseignant-Chercheur au département de Sociologie, Spécialiste de Sociologie et Anthropologie de l'Education, Laboratoire Société Individu Culture (LaSIC)

abousilue15@gmail.com

KOUAME Kouadio Béranger

Institut National Supérieur de Formation Sociale, Inspecteur d'éducation spécialisée

Résumé

La question de l'apport des activités socio-éducatives du service socioéducatif du PPA à la réinsertion familiale et sociale des détenus a guidé le présent travail. L'objectif de cette étude est d'analyser les effets des activités socio-éducatives du service socioéducatif du PPA sur la réinsertion familiale et sociale des détenus de cette prison de Côte d'Ivoire. Pour atteindre cet objectif, l'approche qualitative a été adoptée. Quarante-sept agents du PPA ont été interviewés avec le guide d'entretien. Cet effectif a constitué l'échantillon d'étude. Les répondants ont indiqué que les activités socio-éducatives menées au sein du PPA sont l'écoute, la médiation, la resocialisation ou la mise au travail, l'enseignement, la formation, le sport, les visites à domicile. Ils ont exprimé que ces différentes activités permettent d'impacter positivement leur intégration au sein de la prison et leur réinsertion familiale et sociale à l'extérieur de la prison. Les enquêtés ont une perception positive des rôles des agents professionnels du PPA. Ces activités et cette perception leur permettent de changer de comportements, d'attitudes, de manière d'agir dans la société. Cependant, certains enquêtés présentent une insatisfaction des besoins physiologiques et sécuritaires des détenus et l'absence d'une véritable politique publique d'accompagnement des activités socio-éducatives en milieu carcéral. L'étude a retenu que l'implication davantage des autorités, des détenus, des professionnels du service social en milieu carcéral, des acteurs communautaires, demeure une nécessité pour une prise en compte d'un nombre élevé de détenus dans les activités de réinsertion sociale.

Mots-Clés : Réinsertion, milieu carcéral, Détenu, Accompagnement psychosocial, Agent professionnel.

Abstract

The question of the contribution of the PPA's socio-educational service's activities to the family and social reintegration of prisoners guided this work. The objective of this study is to analyze the effects of the PPA's socio-educational service's activities on the family and social reintegration of prisoners in this prison in Côte d'Ivoire. To achieve this objective, a qualitative approach was adopted. Forty-seven PPA staff members were interviewed using an interview guide. This group constituted the study sample. Respondents indicated that the socio-educational activities carried out within the PPA (Prison Protection Program)

include listening, mediation, resocialization or work placement, teaching, training, sports, and home visits. They expressed that these various activities positively impact their integration within the prison and their reintegration into family and society outside of prison. The respondents have a positive perception of the roles of the PPA's professional staff. These activities and this perception allow them to change their behaviors, attitudes, and ways of acting in society. However, some respondents expressed dissatisfaction with the physiological and security needs of inmates and the lack of a genuine public policy to support socio-educational activities in prisons. The study concluded that greater involvement of authorities, inmates, prison social workers, and community actors remains essential for the inclusion of a large number of inmates in social reintegration activities.

Keywords : Reintegration, prison environment, inmate, psychosocial support, professional

Introduction

Problème, Questions et Objectifs de recherche

Depuis des siècles, l'institution carcérale, au sens moderne du terme, s'est affirmée et déployée à travers le monde à partir de quelques sociétés occidentales, et est devenue au fil des années le principal instrument pénal en Afrique pour rendre la justice (Faye, 2017). Selon cet auteur, la prison est en principe, un lieu de privation provisoire de liberté pour les personnes ayant commis des actes délictuels punis par la société, mais sa finalité est de les préparer à s'insérer dans la société tout en prévenant le risque de récidive. Cette idée de la prison est basée sur l'impératif de moralisation du système pénal et une remise en cause des modèles de châtiments précoloniaux (châtiments corporels, supplices, mise à mort des condamnés sur la place publique) jugés inhumains et inéquitables (Foucault, 1975).

Cependant, la finalité de l'emprisonnement continue toujours de susciter une vive controverse entre : servir exclusivement à sanctionner les malfaiteurs - outil de dissuasion tant des individus en prison à commettre de nouvelles infractions dès leur libération que ceux qui pourraient avoir une propension à perpétrer un crime - et contribuer à réformer ou à réadapter les détenus » (M. Cusson, 1983). Toutefois, les normes et les règles internationales réaffirment que la réhabilitation des délinquants et leur réinsertion réussie dans la communauté sont deux des objectifs principaux du système de justice pénale. Elles soulignent, pour ce faire, l'importance des interventions d'assistance à la réinsertion des délinquants comme moyen de prévenir d'autres crimes et de protéger la société. Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques

(P.I.D.C.P.) dispose que « *le but essentiel du régime pénitentiaire est l'amendement et le reclassement social des condamnées* » (article 10). Pour l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), l'adoption de mesures pour assurer la réinsertion efficace des détenus dans la communauté est sans doute l'un des moyens les plus rentables pour prévenir le risque de récidive. L'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus précise clairement que :

« Le but et la raison d'être des peines et mesures privatives de liberté sont en définitive la protection de la société contre le crime et qu'un tel but ne sera atteint que si la période de privation de liberté est mise à profit pour obtenir, dans toute la mesure du possible, que le délinquant, une fois libéré, soit non seulement désireux, mais aussi capable, de vivre en respectant la loi et de subvenir à ses besoins »

(Règles 4, 88, 89, 91-94, 96-108).

Dans le même sens, la prise en compte des spécificités liées aux femmes et aux filles en détention est promue par la résolution 65/229 de l'Assemblée Générale de l'ONU, adoptée le 21 décembre 2010. Cette résolution portant règles des Nations Unies concerne le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de libertés aux délinquantes (Règles de Bangkok). Depuis les années 1990, les États africains ont multiplié les déclarations sur la prison (Kampala en 1996, Ouagadougou en 2002, Addis-Abeba en 2004) et pris des engagements pour en faire un lieu de réformation et de restauration de l'humanité des détenus.

En Côte d'Ivoire, le décret 69-189 du 14 mai 1969, en son article 68, stipule que « *les condamnés sont astreints au travail. Le travail ne doit pas être considéré comme un complément de la peine, mais comme un moyen permettant au condamné de préparer sa réintégration dans la société* ». Cette disposition est comprise dans la loi n° 60-366 du 11 novembre 1960 portant Code de Procédure Pénale (CPP, 1960) en son article 680 « *les condamnés à des peines privatives de liberté, pour des faits qualifiés de crimes ou délits de droit commun sont astreints au travail* ». La Côte d'Ivoire marquait ainsi sa volonté de faire de la détention, un lieu de réhabilitation et de réadaptation. Cela se traduit à travers la loi n° 2018-975 du 27 décembre 2018 modifiant et complétant la loi n° 60-366 du 14 novembre 1960 portant institution d'un Code de Procédure Pénale (CPP, 2018) qui affirme en son article 733 (688) : « *Un décret détermine l'organisation et le régime intérieur des établissements pénitentiaires. Dans les maisons pénales et les maisons de correction, ce régime doit être institué en*

vue de favoriser l'amendement des condamnés et de préparer leur reclassement social. ». Pour appuyer cette volonté, le décret n°2016-478 du 07 juillet 2016 portant organisation du Ministère de la Justice tel que modifié par le décret n° 2017-85 du 08 février 2017 et abrogé par le décret n° 2021-451 du 08 septembre 2021, institue la Direction de l'Administration Pénitentiaire (D.A.P.). La formation et la réinsertion des détenus est une des missions de cette direction (article 13). Cette mission est à la charge de la S/DRAS, l'une des trois sous-directions de cette direction. Aussi, existe-t-il dans les trente-quatre (34) établissements pénitentiaires dont dispose le pays, des Services socioéducatifs (SERSOE). C'est une avancée car le décret 69-189 cité plus haut en son article 165 faisait mention de permanence : « *Les assistants sociaux et assistantes sociales tiennent au moins une fois par semaine une permanence dans chaque Etablissement. Les détenus qui désirent s'entretenir avec eux doivent s'inscrire à l'avance auprès du chef d'Etablissement* ». Cela dénote de l'évolution de la situation et du rôle assigné aux SERSOE en milieu carcéral.

En effet, le SERSOE fait partie de l'organisation et du fonctionnement de la prison. Sa mission est de susciter, motiver et encourager les efforts de changement comportemental du détenu et de préparer son retour et sa réinsertion réussie dans la société. Il est chargé de l'accompagnement psychosocial des détenus, du maintien de leurs relations familiales et sociales et de la préparation de leur sortie. Malgré cette volonté politique affichée, cet idéal de la prison ne s'est pas toujours matérialisé dans les politiques pénales observées. La plupart des prisons ivoiriennes sont surpeuplées. L'observatoire des lieux de détentions déplorait, en 2019, un taux national de surpopulation carcérale de 266%. À cela, s'ajoutent les récriminations concernant les conditions précaires de détention, le manque d'infrastructures adaptées pour les apprentissages. Le travail rémunéré est rare voire quasi-inexistant. Egalement, les SERSOE intervenant en milieu carcéral ont des effectifs réduits et fonctionnent sans dotation budgétaire. Ainsi, l'équipe socio-éducative du Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA), la plus grande prison du pays, est animée par quarante-huit agents (travailleurs sociaux, enseignants, maîtres de sport, agents d'encadrement des établissements pénitentiaires) pour un effectif de plus de neuf mille (9000) détenus en juillet 2022. Au quotidien, l'action des travailleurs sociaux en prison est entravée par des contraintes administratives, judiciaires et sécuritaires.

On constate ainsi un décalage entre la volonté d'humanisation de la prison et les pratiques réelles de l'administration pénitentiaire. L'exiguïté de l'établissement pénitentiaire et l'insuffisance d'ateliers ne permettent pas d'occuper sainement les détenus. Les délinquants incarcérés sont confrontés à de réelles contraintes durant la détention et à la libération. Les communautés dans ce cas, ne sont plus en sécurité lorsque des délinquants à haut risque et ayant de très grands besoins sont libérés sans préparation, sans surveillance et soutien adéquat. Il importe de comprendre ce qui est fait pour la préparation du retour des détenus dans leur communauté par les travailleurs du service socio-éducatif et partant de comprendre la pertinence et l'apport véritables de leurs interventions. Au vu des conditions difficiles, des contraintes de travail qu'offrent les prisons ivoiriennes, la principale question qui en découle est : comment les activités socio-éducatives menées en milieu carcéral par les travailleurs sociaux contribuent-elles à la réinsertion familiale et sociale des détenus du Pôle Pénitentiaire d'Abidjan ? Les questions subsidiaires se déclinent comme suit : comment se présentent-elles les activités menées par le SERSOE du PPA au profit des détenus en vue de préparer leur réinsertion familiale et sociale ? Quels sont les besoins en termes d'activités des détenus pouvant les aider à mieux préparer et affronter leur sortie de détention ? Comment les actions communautaires permettent-elles le renforcement des activités de réinsertion socio-familiale des détenus proposées par le SERSOE du PPA ? L'objectif général visé par cette étude est d'analyser les effets des activités socio-éducatives du service socioéducatif du PPA sur la réinsertion familiale et sociale des détenus de cette prison. De cet objectif, découlent les objectifs spécifiques suivants : identifier les activités menées par le Service socio-éducatif du PPA en faveur de la réinsertion socio-familiale des détenus ; déterminer les besoins réels des détenus en termes d'activités pouvant permettre leur réinsertion socio-familiale ; Dégager les possibilités d'actions communautaires et institutionnelles à mener pouvant appuyer l'intervention du service socio-éducatif dans la réinsertion sociale véritable des détenus du PPA. L'hypothèse formulée est : les activités socio-éducatives en lien avec les besoins des détenus participent à la réinsertion socio-familiale réussie des incarcérés du PPA.

Comprendre la relation entre pratiques socio-éducatives et l'insertion socio-familiale des détenus au regard des théories socio-psychologiques

La théorie sociocognitive d'Albert Bandura (1980), est celle adoptée pour comprendre l'impact des activités menées par les travailleurs sociaux du PPA sur l'insertion socio-familiale des détenus. Elle comprend la théorie de sentiment d'efficacité personnelle et la théorie d'agentivité humaine. Pour Bandura (2002), la théorie d'auto-efficacité ou sentiment d'efficacité personnelle, est au fondement de la motivation, du bien-être et des accomplissements humains. Pour lui, si les acteurs ne sont pas convaincus qu'ils peuvent obtenir les résultats qu'ils souhaitent grâce à leurs propres actions, ils auront peu de raisons à agir ou à persévéérer face aux difficultés, aux contraintes d'apprentissage. Les facteurs qui guident ou motivent l'individu, sont tous ancrés dans la conviction fondamentale qu'il a le pouvoir de changer les choses par l'action, l'apprentissage, la capacité à traiter les défis. Cette théorie permet de comprendre l'intervention des acteurs du SERSOE auprès des détenus dans une perspective de les aider, les accompagner à surmonter l'incarcération, et de les amener à percevoir leur utilité, leur importance, leur rôle dans leur famille respective et dans la société toute entière. Cette implication des détenus à réaliser les activités socio-éducatives peut influer sur leur insertion socio-familiale et une intégration réussie dans la société d'accueil. Ainsi, le sentiment d'efficacité de chacun des acteurs du SERSOE et la satisfaction tirée dans l'accomplissement d'une réinsertion permet de surmonter les difficultés liées à la surpopulation carcérale et au manque de diverses ressources.

L'autre, est l'un des processus de la théorie sociocognitive. Selon A. Bandura, dans la théorie de l'agentivité, définit l'agentivité comme étant la capacité d'un acteur à influer intentionnellement sur le cours de sa vie et de ses actions. Il est soutenu par Carré (2004), dans ces expressions « Toute action comporte parmi ses déterminants les influences produites par le sujet lui-même. ». Cette influence se fait soit sous l'effet direct de l'intervention directe de la personne, par le biais d'une procuration (d'autres personnes, ou collective, quand on cherche à atteindre des buts par la coordination) et l'interdépendance des efforts d'un groupe.

La réinsertion socio-familiale étant un processus, débute en milieu carcéral mais se poursuit et s'achève à l'extérieur, dans la famille, la

société. Les détenus, eux-mêmes, par les efforts consentis pour s'investir dans les programmes offerts en détention, et s'adapter à leur sortie à la vie en communauté, constituent les acteurs principaux de cette réinsertion sociétale.

Dans cette recherche, la théorie sociocognitive d'Albert Bandura, permet de mieux cerner l'intervention des acteurs professionnels en mettant les détenus en situation d'apprentissage en lien avec leurs besoins identifiés, leurs motivations personnelles, qui influence positivement la réinsertion de ceux-ci dans leurs familles respective et la société. Ainsi, le présent travail s'articule autour de trois points essentiels : 1. la méthodologie et les outils de recherche utilisés ; 2. les résultats obtenus ; 3. la discussion des résultats.

I. Démarche méthodologique

I.1. Terrain

Le Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA) est la zone d'expérimentation de la présente étude. Il est située dans la commune de Yopougou, à la lisière ouest du Parc national du Banco, sur l'axe reliant Yopougon à Abobo (N'dotré). Créé en 1954 et bâti sur une superficie de douze hectares, cet établissement est localisé entre 5°21' et 5°25' de latitude nord et entre 4°1' et 4°5' de longitude ouest. Son adresse Google Maps est : 9WRF+8C4, Abidjan. Il est composé de différents bâtiments (A, B, C, Assimilés et Femmes). Sa capacité théorique d'accueil est de 1500 détenus. Cependant, sa population est en constante évolution et se chiffre à la date du 05 juillet 2022 à neuf mille trois cent treize (9313) détenus. Le choix du PPA est justifié par le fait qu'il constitue le champ d'expérimentation des politiques carcérales en Côte d'Ivoire.

I.2. Population et échantillon d'étude

Le champ social est constitué de quatre groupes de personnes : les détenus, les professionnels du SERSOE, les autorités et les professionnels communautaires. Les détenus comprennent : les condamnés ; les prévenus et les contraignables par corps. Les autorités sont le directeur de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), les trois sous-directeurs, le régisseur du PPA et ses trois adjoints. Les professionnels communautaires sont constitués de responsables des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des associations

communautaires et religieuses. Pour ce présent travail, la totalité de la population mère ne pouvant pas être interrogée, il a été prélevé un échantillon non probabiliste à choix raisonné obtenu à partir d'un ensemble de critères. De manière pratique, l'échantillon est formé à partir d'un certain nombre de critères selon la catégorie des enquêtés présentée ci-dessous dans chacun des échantillons détaillés.

Echantillon des détenus

La constitution de cet échantillon s'est appuyé sur trois critères : être condamné(e) ; avoir une peine restant à purger inférieure à une (01) année ; avoir suivi les apprentissages dans un atelier accepter de participer à l'enquête. Sur proposition du responsable du SERSOE, nous avons pris attaché avec le chef des détenus du bâtiment A, lui même détenu. Celui-ci a permis d'identifier une trentaine (30) de détenus de diverse formation.

Tableau 1 : Echantillon des détenus

Catégorie	Formation d'insertion professionnelle	Nombre
Détenues	Pâtisserie	05
	Couture	06
	Ferronnerie	03
	Menuiserie	08
	Informatique	04
	Peinture	04
Total		30

Source : notre enquête, 2022, 2023

Echantillon des professionnels du SERSOE-PPA

L'échantillon des professionnels du SERSOE a été constitué sur la base de l'ancienneté et de l'expérience. Il est composé dix (10) individus.

Tableau 2 : Echantillon des professionnels du SERSOE-PPA et professionnels communautaires

EMPLOIS	EFFECTIF		
	F	H	Total
Inspecteur Principal d'Education Spécialisée	-	03	03
Maitre d'Education Physique et Sportive	-	01	01
Assistant Social	01	-	01
Assistant Conservateur	-	01	01
Conseiller à l'Extra-scolaire	01	-	01
Pénitentiaires	01	-	01
Responsable de l'ONG "Don't Forget Them"	-	01	01
TOTAL			09

Source : notre enquête, 2022, 2023

Echantillon des autorités

Tableau 3 : Echantillon des autorités

EMPLOIS	EFFECTIF		
	F	H	Total
Directeur de la Direction de l'Administration Pénitentiaire	-	01	01
Régisseur du PPA	-	01	01
Sous-Directeur de la réinsertion et des affaires sociales	-	03	03
Sous-Directeur Adjoint de la réinsertion et des affaires sociales	-	03	03
TOTAL			08

Source : notre enquête, 2022, 2023

Echantillon récapitulatif de l'étude

Tableau 4 : Récapitulatif de l'échantillon d'étude

CATEGORIE	EFFECTIF		
	F	H	Total
Autorités du PPA	-	08	08
Professionnels du SERSOE du PPA	03	05	08
Professionnels communautaires (ONG)	-	01	01
Détenus du PPA	07	23	30
TOTAL	10	37	47

Source : notre enquête, 2022, 2023

Au total, l'échantillon retenu se compose de quarante-sept (47) individus dont la répartition est mentionnée dans le tableau ci-dessus.

I.3. Méthode, outils et techniques de collecte des données

La présente étude est qualitative. L'approche qualitative a été adoptée dans la mesure où elle permet une reformulation et relance des questions ouvertes en vue d'une collecte approfondie de données sur le phénomène étudié. Cette méthode amène l'enquêté à s'exprimer beaucoup sur les questions posées et au chercheur à être en situation d'interaction avec les enquêtés du milieu carcéral. Le matériel utilisé est composé des grilles d'observation et documentaire, du guide d'entretien semi-structuré. Les techniques de collecte des données sont : la recherche documentaire en lien avec les dimensions du sujet étudié et celles des travaux antérieurs, l'observation participante et l'administration individuelle du guide d'entretien ou entretien semi-structuré. L'utilisation de l'observation s'est avérée essentielle en ce qu'elle nous a permis de voir à l'œuvre les professionnels du SERSOE vis-à-vis des détenus dans la pratiques éducatives au sein du milieu carcéral. L'intérêt de l'observation est qu'elle a permis de constater la réalité des pratiques éducatives observables et observées : les personnels du SERSOE et les détenus dans l'action et le risque d'altération de leur attitude. L'entretien semi-directif a permis d'examiner en profondeur les différentes facettes de l'expérience des enquêtés et de relever le sens donné aux pratiques des

professionnels du SERSOE par les personnes interviewées. Le guide d'entretien semi-structuré a été l'outil de collecte retenu.

I.4. Traitement et analyse des données

Le dépouillement est l'étape pendant laquelle le chercheur effectue un tri, une organisation des données recueillies. Le dépouillement des entretiens s'est fait de façon manuelle. Cette technique de dépouillement permet au chercheur de mieux maîtriser les données afin d'en faire une confrontation avec celles des études antérieures. Elle constitue une technique pratique permettant de réaliser les activités de codage des données qualitatives et la mise en relation des concepts émergents des données de terrain. La technique d'analyse adoptée ici est celle de l'analyse de contenu qualitatif. Son choix est justifié par le fait qu'elle s'intéresse beaucoup plus aux sens et significations des mots et expressions évoqués par les enquêtés.

II. Résultats de l'étude

II.1. Activités du SERSOE identifiées

Les activités menées par le SERSOE sont décrites par les enquêtés dans les différentes rubriques ci-dessous.

La communication et l'écoute, un stimulant au service de l'insertion des détenus

Elle constitue l'activité majeure des professionnels. L'écoute se situe à toutes les étapes du processus d'aide, de l'accompagnement psychosocial. C'est ce qu'expriment les professionnels : « *...l'écoute est la base de tout. Elle permet de déceler les problèmes des détenus pour mieux les accompagner...* ». Dans la relation d'aide, l'écoute permet de détecter la situation vécue et d'envisager des solutions aux difficultés des détenus. Selon les enquêtés : « *Il nous appartient de détecter les personnes ayant la volonté d'apprendre et de les accompagner à travers l'alphabétisation, la formation et l'apprentissage. Mais, il faut dire que ce n'est pas facile.* ».

Les détenus ainsi que les autorités du PPA reconnaissent l'importance de l'activité de la communication et de l'écoute. C'est ce que soutiennent les premiers : « *Les matins, ils viennent nous saluer et quand quelqu'un a un problème, ils vont avec lui au bureau pour parler...* ». Puis, les autorités ont affirmé : « *Il*

y a les activités intra-muros et les activités extra-muros. Les activités intra-muros, c'est (...) les activités socioéducatives telles que (...) la communication, les écoutes, la causerie-débat, les échanges... »

La communication et l'écoute sont les activités au centre de l'intervention des professionnels du SERSOE. Elles créent la cohésion, la confiance dans le PPA et permettent de déceler les besoins des détenus. Au niveau des nouveaux arrivants en détention, elles permettent le recueil d'informations et visent à préparer le détenu à affronter sa nouvelle situation, sa nouvelle vie dans le milieu carcéral. Cependant, les conditions de travail des professionnels et, les moyens mis en jeu, rendent difficiles la réalisation de ces activités de communication et de l'écoute

La médiation, un levier de renforcement des liens familiaux des détenus

En fonction de la situation du détenu, cette activité est menée afin de rendre agréable le séjour de celui-ci. Tributaire de l'écoute, elle participe à la restauration des liens familiaux. Ainsi, les détenus parviennent à renouer avec leurs parents et reçoivent des visites. Certains détenus n'ont pas manqué de le souligner ici : « ... les travailleurs du PPA m'ont permis de renouer le contact avec mon père, de revoir certains membres de ma famille. Ces parents s'intéressent maintenant à moi. En tout cas, ils me permettent de rentrer en contact avec ma famille... ». Aussi, les professionnels du SERSOE font ressortir cette activité dans leurs propos : « ... Egalement, les conciliations familiales sont réalisées... Des familles sont en froid avec leurs enfants ou frères détenus qui ne sont pas à leur première incarcération... Nous sommes sollicités par les détenus et leurs familles pour ces cas... ».

La médiation réalisée par les professionnels s'inscrit dans le cadre de la relation d'aide et prépare la réinsertion socio-familiale du détenu. Selon le groupe des professionnels « *un détenu qui reçoit la visite ou des nouvelles de ses parents aura un endroit certain où aller après sa libération. Au cas contraire, ses chances de se réinsérer se verrait compromises* ». Ainsi, la médiation entre les détenus et leur famille facilite et renforce les liens de confiance et réduit les perceptions négatives qu'ont les parents, le groupe d'amis vis-à-vis des détenus.

La mise au travail, une activité de resocialisation des détenus

Le travail constitue un outil efficace de lutte contre l'oisiveté. Il est un moyen de réinsertion car il permet aux détenus de se familiariser avec les activités économiques extra-carcérales et d'avoir une stabilité financière. Le travail en détention n'est pas la prérogative du SERSOE. Cependant, il arrive que les professionnels s'impliquent dans certaines situations de travail dont les activités sont non rémunérées. Toutefois, ces activités ont le mérite d'exister car, elles permettent aux détenus d'être occupés à une tâche et de faire passer le temps de peine. Certains détenus ont déclaré : « *C'est une chance que le service existe. Je suis corvéable¹ grâce à eux. C'est une organisation qui met tout en œuvre pour aider les détenus que nous sommes.* ». L'intervenant extérieur reconnaît la participation des professionnels du SERSOE à la mise en activité des détenus, lui qui emploie des détenus dans son unité de production. Selon lui : « *Nous avons 15 femmes détenues que nous employons ici à l'atelier. Elles reçoivent une rémunération. Mais le travail pénitentiaire n'est pas bien compris par les agents pénitentiaires... Les travailleurs sociaux interviennent dans la sélection des apprenants de notre atelier et ils font le suivi de nos activités. Ils sont le lien entre nous et l'administration, leur apport est inestimable.* ».

Les détenus et l'intervenant extérieur ont relevé que les professionnels du SERSOE ont un droit de regard sur cette activité et peuvent en faire des propositions. La mise au travail constitue une activité de resocialisation pouvant permettre aux détenus d'acquérir un savoir-être et un savoir-faire pour une réinsertion socio-familiale réussie. Elle revalorise la main d'œuvre en situation de détention au PPA.

L'enseignement et la formation, un complément motivant la réinsertion des détenus

L'enseignement est un facteur de changement. Il vise à transmettre des connaissances aux personnes placées sous-mains de justice. Ces détenus ont besoin d'un enseignement spécifique pour un changement d'attitude et de comportement afin de s'intégrer à la société. Cette activité permet aux détenus d'acquérir les connaissances élémentaires scolaires à partir des cours d'alphabétisation. L'acquisition de ces connaissances facilite la

¹ Détenu employé à une tâche suivant l'article 72 du Décret n° 69-189 du 14 mai 1969 portant réglementation des établissements pénitentiaires et fixant les modalités d'exécution des peines privatives de liberté.

formation des détenus dans les ateliers de couture, mécanique, menuiserie, ferronnerie, etc. Certains détenus l'ont mentionné dans leurs propos :

« Ils aident les détenus qui ne savent pas lire et écrire. Il faut avoir la volonté pour le faire. Ils ont mis en place un groupe d'alphabétisation où on apprend à ceux qui ne savent pas lire d'apprendre afin de leur permettre de retenir facilement tout ce qu'on leur dit pendant la formation en atelier ». De même, les autorités et les professionnels ont soutenu les expressions des détenus : « Nous coordonnons les activités d'alphabétisation... Pour ceux qui ne savent ni lire ni écrire, avec leurs pairs détenus, les séances sont organisées... Un détenu qui après la détention sait lire, sait écrire, c'est vraiment un plus, ça lui permet de comprendre vite les pratiques liées à sa formation dans les ateliers. Aussi, au sortir de la prison, les détenus seront en mesure de s'orienter et d'intégrer d'autres activités génératrices de revenu dans la société,... ».

La formation en atelier constitue pour ces détenus un outil efficace de lutte contre l'oisiveté, l'inactivité. Elle fait partie des tâches pour lesquelles ils consacrent de leur temps de travail. Les intervenants extérieurs le mentionnent ici dans leurs propos :

« ... Les travailleurs sociaux interviennent dans la sélection des apprenants de notre atelier et ils font le suivi de nos activités. Ils sont le lien entre nous et l'administration, leur apport est inestimable. Ces activités de formation font que les détenus sont occupés à différentes tâches, qui les amènent à acquérir des connaissances pratiques pour une meilleure insertion sociale ou familiale ».

C'est ce que soutiennent les autorités ici : *« Il y a les activités intra-muros et les activités extra muros. Les activités intra-muros, c'est l'apprentissage et la formation ... Ces activités permettent d'occuper sainement les détenus et de lutter contre l'oisiveté, d'acquérir des connaissances plus pratiques... ».*

La formation des détenus est une activité menée par le SERSOE. Dans la pratique, les professionnels assurent la coordination, la supervision de la formation des détenus réalisée par des intervenants extérieurs ou par des agents pénitentiaires ayant une qualification dans les spécialités précises. La formation reste un pilier primordial de la réinsertion des détenus dans la société. L'enseignement et la formation permettent aux détenus de changer de paradigme en améliorant leur attitude, leur comportement et perception vis-à-vis de certains fléaux de la société et certaines situations familiales.

Le sport, un outil de maintien de la santé psycho-sociale et physique des détenus

Pour préserver la santé des détenus certaines activités sportives sont organisées à l'intention des détenus. Cette activité, réalisée par les professionnels du sport, maintient les détenus dans un état de santé physique et mental amélioré. Elle permet aux détenus d'être peu affectés par le climat de la prison. C'est ce que soulignent les autorités et les professionnels du sport ici : « *De plus en plus, des moniteurs de sport sont affectés dans les prisons pour aider les détenus et le personnel pénitentiaire à pratiquer le sport. Le sport, c'est la santé. Il améliore la santé des détenus ; ... mais nous, nous pratiquons le sport c'est-à-dire le fitness, l'animation sportive avec les détenus, se fait trois fois par semaine, dans la matinée entre sept heures et dix heures... cette activité leur permet de rester en santé et pouvoir suivre les différentes formations de réinsertion socio-familiale* ».

Le sport est une activité volontaire pratiquée en milieu carcéral. Il permet aux détenus de pouvoir répondre aux autres activités socio-éducatives du PPA. Mais, le cas échéant, le détenu en situation de santé précaire peut être évacué dans une structure spécialisée.

Cette activité d'évacuation intervient dans le processus de restauration de la santé des détenus. Le PPA dispose d'une infirmerie et d'un personnel sanitaire pour la prise en charge des malades. Cependant, pour ceux dont la situation l'exige, une évacuation vers la structure sanitaire de référence est proposée. Ainsi, le SERSOE facilite pour le volet administratif afin de permettre aux détenus malades de se faire soigner. Les détenus enquêtés font remarquer cela ici : « *Ils aident les gens, surtout les malades. Ils font tout pour que les malades sortent pour se soigner. C'est l'exemple de mon voisin de cellule, ils l'ont fait sorti, et quand il est guéri, ils l'ont ramené ... Une organisation est mise sur pied pour assurer la santé des détenus* ». Cela a été affirmé par les professionnels de la santé : « *Nous faisons également les évacuations sanitaires... Une permanence est faite en interne pour que cela se fasse sans encombrement. Dans chaque équipe, une personne est à chaque fois désignée en avance pour cela, ...* »

Cette activité d'évacuation participe à préserver des vies en vue de promouvoir la réinsertion familiale et sociale des détenus. Ainsi, le sport permet de réduire le nombre de cas de malades par la pratique des épreuves physiques.

Le suivi de dossier, un catalyseur psychologique pour les détenus

Les professionnels mènent des démarches sont dans le cadre de la relation d'aide des détenus. Pour les détenus sollicitant le SERSOE, les professionnels se rendent dans les tribunaux afin de rencontrer les autorités en charge des dossiers. Cette activité vise l'amélioration de l'état psychologique des détenus. Cet état, est utile pour vivre la détention et appréhender sa libération. Les expressions des professionnels l'évoquent :

« En dehors de la détention, nous faisons le suivi des dossiers... "des gens sont jetés en prison et sont abandonnés aux oubliettes"... Nous, professionnels, sommes parvenus à réveiller des dossiers et contribuer ainsi à faire libérer des personnes ... Ils arrivent que des dossiers soient clôturés mais l'information ne parvient pas aux détenus quand il n'y a personne pour suivre le dossier. Ils sont donc en détention tout en étant libérés... Et ça, c'est courant... ».

Cette attribution leur est reconnue par l'autorité du PPA : « ... Pour les activités extra-muros, il y a le suivi des dossiers des détenus dans les tribunaux. Nos collaborateurs, travailleurs sociaux, interviennent dans le suivi des dossiers dans les tribunaux. Ils le font et c'est de leur attribution malgré le fait qu'ils soient confrontés à des difficultés... ».

Le suivi des dossiers fait partir des prérogatives du SERSOE. C'est l'une des activités qui renforce le niveau et bien-être psychologique des détenus. Cette activité met les détenus et leurs parents en confiance par rapport à leur libération et intégration familiale. Cependant, les professionnels du SERSOE rencontrent par moments de difficultés dans la recherche de solution aux dossiers de libération des certains détenus.

Les visites à domicile, une activité de conseils et d'enseignement sociétal d'expérimentés

Cette activité découle de la communication et de l'écoute réalisée par les professionnels. Elle est guidée par la volonté des professionnels d'aider les détenus. En effet, la motivation d'aider existe chez les professionnels, mais les moyens pour le faire sont peu et par moments inexistant. C'est ce qu'expriment ici certains professionnels en ces termes : « ...les conciliations familiales sont réalisées. ... des visites à domicile sont faites, mais figurez-vous, sur fonds propre des intervenants... Des parents en froid avec des détenus qui

ne sont pas à leur première incarcération... Nous sommes sollicités par les détenus pour ces cas par moments récurrents... » Un autre professionnel a insisté :

« Il y a une famille où je me suis rendu à plusieurs reprises mais on m'a carrément ignoré. La première fois, je suis arrivé et j'ai expliqué la raison de ma présence... Son grand frère n'était pas là, donc j'ai dû attendre. Quand il est arrivé et qu'on lui a dit la raison de ma présence, il m'a ignoré et a dit que je n'avais rien à faire... Mais je m'entête et j'ai continué mais en vain... »

Les activités menées par les professionnels du SERSOE sont multiples. Aussi, les apports de ces activités de visite sont différemment appréciés par les détenus et leurs parents. Les mots de certains détenus montrent l'importance de cette activité : *« lorsqu'on m'a libéré ! Je regardais toujours sur la route, je ne sais pas quand un responsable de la prison allait passer ici dans mon atelier et voir v que j'ai plus de cinq apprenants à former en menuiserie.mais le jour ils sont arrivés chez moi, leurs conseils m'ont encore réconforté et je suis fier de moi-même. Je les ai accompagnés chez mon ami qui était ferronnier qui a apprécié beaucoup leurs conseils... »*.

II.2. Perception des rôles du SERSOE par les enquêtés

L'appréciation des différents rôles du SERSOE varie selon les interventions vécus par les détenus.

Au niveau du rôle humanitaire, les détenus notent que les agents du SERSOE interviennent pour sauver des vies. Ils ont ainsi mentionné dans leurs propos que :

« ... On dit qu'ils (les professionnels du SERSOE) aident les gens. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu dans la prison et ils accompagnent les fonctionnaires pour faire leur retrait, c'est ce que moi je sais... » et, « Ils aident les gens, surtout les malades. Ils font tout pour que les malades sortent pour se soigner. »

Aussi, les professionnels du SERSOE se reconnaissent également comme des agents de l'action humanitaire en ces propos : *« ... Qui dit socioéducatif, parle de social et éducatif... La présence du service socioéducatif vise au changement de vision face aux détenus, à la situation de stigmatisation dont ils sont objet. Pour nous, nous avons deux grandes missions, humaniser la prison et œuvrer à la réinsertion des détenus. »*

Puis, le rôle de coordonnateur des professionnels du SERSOE est perçu par les détenus et les intervenants extérieurs comme étant les contrôleurs des ateliers de formation. Ces agents au sein du PPA participent au bon fonctionnement de ces ateliers. L'importance du rôle de ces professionnels, est relevée dans les propos des intervenants extérieurs :

« ... Nous travaillons sous leur regard. C'est eux nos patrons. Fort heureusement qu'ils sont là, ils sont d'une aide pour les détenus et pour nous... parce que le travail pénitentiaire des détenus n'est pas bien connu... Ils interviennent dans la sélection des apprenants de notre atelier et ils font le suivi de nos activités. Ils sont le lien entre nous et l'administration, leur apport est inestimable. ...sans ces professionnels, nos ateliers de couture, de pâtisserie, de menuiserie seraient fermés».

Dans le cadre du rôle d'éducateur ou de conseiller, le SERSOE œuvre au bien-être des détenus, à l'amélioration des conditions de vie de ceux-ci. Ce rôle se traduit à travers les propos ci-après certains détenus : *« les professionnels font respecter nos droits des durant nos séjours en prison..., ils nous suivent, mènent des actions pour relever notre moral, notre niveau d'alphabétisation, en un mot, ils nous apportent un soutien fort... ils nous permettent de compétir à des concours de lecture organisés ... »*. Selon les détenus, ces activités de conseils leur permettent de changement de comportement, de manière d'agir dans la société.

De même, le rôle de l'enseignant apparaît au niveau de l'aide que ces maîtres apportent à la forte population carcérale analphabète. Ils permettent à cette population d'acquérir des compétences en lecture et en écriture. Les détenus le soulignent dans leurs interventions. Par exemple, ils formulent :

« Ils aident les détenus qui ne savent pas lire et écrire. Il faut avoir la volonté pour le faire. Ils ont mis en place un groupe d'alphabétisation où on apprend à ceux qui ne savent pas lire d'apprendre. Ils m'ont permis de renouer le contact avec mon père. En tout cas, ils me permettent de rentrer en contact avec ma famille ». Ces propos sont confirmés par les professionnels : *« Je fais les mêmes tâches que les autres mais en plus, j'œuvre à la mise en place d'une bibliothèque en milieu carcéral. Nous avons organisé un concours de lecture... »* ; *« Il nous appartient de détecter les personnes ayant la volonté d'apprendre et de les accompagner à travers l'alphabétisation, la formation et l'apprentissage. Mais, il faut dire que ce n'est pas facile... »* L'autorité réaffirme ces propos : *« Les activités du SERSOE cadre avec la mission qui lui est assignée. (...). C'est l'apprentissage, la formation et des activités socioéducatives comme la lecture, l'alphabétisation... »*

Le rôle de conseil ou de l'assistant

Les détenus ont besoin d'être informé de l'évolution de leurs dossiers et les conseils sont ceux qui jouent cette fonction. Devant la rareté et l'absence de conseils pour bon nombre de détenus, sinon la majorité d'eux, les professionnels mènent ces démarches ou aident les parents des détenus en cela. L'autorité le dit en ces termes : « *... Pour les activités extra-muros, il y a le suivi des dossiers des détenus dans les tribunaux...* » Quand les professionnels se réjouissent de certains résultats de ce rôle qu'ils sont amenés à assurer par nécessité et avec les difficultés y afférentes : « *En dehors de la détention, nous faisons le suivi des dossiers... "des gens sont jetés en prison et sont abandonnés aux oubliettes". Nous sommes parvenus à réveiller des dossiers et contribuer ainsi à faire libérer des personnes. Ils arrivent que des dossiers soient clôturés mais l'information ne parvient pas aux détenus quand il n'y a personne pour suivre le dossier. Ils sont donc en détention tout en étant libérés... Et ça, c'est déjà arrivé...* »

Du point de vue du rôle de thérapeute, il est reconnu qu'une partie des personnes en détention qui ont des difficultés à se conformer aux normes de la vie en société. C'est en fait, une des raisons de l'exister de la prison. Leur présence doit donc servir à les transformer avant l'intégration de la société. Les professionnels ont pour rôle, avec les autres acteurs, d'œuvrer à cela comme l'affirme certains autorités dans ces propos : « *La prison a deux grands rôles. Celui de garder les détenus donc de participer à la sécurité publique et celui de resocialiser les personnes placées sous-mains de justice en vue de leur réinsertion et le SERSOE participe à cela...* ». Thérapeute ou éducateur, la présence des professionnels se justifierait dans l'accomplissement de cette tâche particulière : la transformation de la personne détenue en une personne "normale". Les propos de l'autorité sont confirmés par ceux des professionnels : « *Qui dit socioéducatif, parle de social et éducatif... La présence du service socioéducatif vise au changement de vision face aux détenus, à la stigmatisation dont ils sont objet. Pour nous, nous avons deux grandes missions : humaniser la prison et auver à la réinsertion des détenus.* ». Puis, selon certains détenus : « *... Ils m'ont permis de renouer le contact avec mon père. En tout cas, ils me permettent de rentrer en contact avec mes enfants, ma famille.* ».

Ainsi, certains détenus ont une perception positive des différents rôles joués par les professionnels du SERSOE, les enseignants, les conseillers, les éducateurs, qui concourent l'insertion socio-familiale effective des

détenus ; par contre, d'autres ne mesurent pas le rôle joué par ce groupe de professionnels pouvant permettre une intégration réussie des incarcérés.

II.3. Besoins des détenus

Les besoins des détenus sont déterminés en fonction des personnes interviewés. La motivation des détenus à s'impliquer dans les différentes activités est déterminée par le niveau de satisfaction de leurs différents besoins. Les professionnels ont déploré l'absence d'engouement de ceux-ci pour les activités de formation, d'apprentissage et autres. Les besoins des détenus sont essentiellement d'ordre physiologique, de sécurité et d'appartenance.

Les besoins physiologiques tel que se nourrir, constituent la préoccupation principale des détenus. C'est ce qu'ils expriment ici :

« *C'est "comment souder sa casserole" comment avoir à manger et qu'est-ce que manger et après, penser à ma libération... ici c'est ; la nourriture notre première priorité* » ; « *Ici c'est un autre monde, il faut "travailler ton esprit". La ration pénale là, ça ne peut rien faire. Donc tu dois te chercher. Tu fais les petits boulots et puis tu reçois en retour des jetons que tu prends pour acheter la nourriture* » ; « *Moi je suis ici pour apprendre la couture. Cela m'intéresse vraiment mais je ne peux pas trop me concentrer. Quand je suis ici, je pense à ce que je vais manger le soir... Quand c'est comme ça, c'est difficile. Il y a d'autres même que la couture intéressent... mais elles préfèrent travailler pour manger que de venir apprendre... ».*

La nourriture conditionne la vie en détention et en constitue le principal besoin des détenus. La ration pénale semble insuffisante toujours ou inappropriée à leur goût.

Ces propos ont été soutenus par les professionnels du SERSOE : « *Ils sont rares à s'intéresser à ce que nous faisons. Ils oublient que demain se prépare aujourd'hui. C'est le quotidien, l'instant présent qui les préoccupe. Ils ne sont dans le long terme* ».

Au niveau sécuritaire, les détenus, eux-mêmes, évoquent cette nécessité de travailler. C'est un besoin qu'il convient de corriger pour éviter de succomber à la tentation. Le travail constitue pour eux l'activité pouvant leur permettre d'être en sécurité. Selon eux : « ...*Quand tu "tombes" on que tu sors, il n'y a personne pour t'aider, pas d'alternatives. Tu as femme et enfants, tu*

ne peux pas rester tranquille... ». C'est pourquoi cet autre détenu, malgré les problèmes liés à son apprentissage, s'y accroche. La satisfaction de son besoin de travail est une garantie pour sa stabilité socio-familiale et économique. « Moi je suis ici pour apprendre la couture. Cela m'intéresse vraiment mais je ne peux pas trop me concentrer. Quand je suis ici, je pense à ce que je vais manger le soir... Quand c'est comme ça, c'est difficile. Il y a d'autres même que la couture intéressé... mais elles préfèrent travailler pour manger que de venir apprendre... ». Par contre, certains détenus expriment qu'ils recherchent la sécurité familiale, les liens familiaux en ces termes : « La présence des parents, mes frères et mes sœurs, c'est ce qui me manque énormément. La prison n'est pas facile et j'ai la chance d'avoir de leur nouvelles de temps en temps. Ce qui m'aide réellement... »

III. Discussion

Les activités socio-éducatives au service de la réinsertion sociale des détenus

Il ressort de l'étude que la réinsertion sociale des détenus est une réalité diversement perçue et vécue, tout comme l'approche et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Le service socioéducatif du PPA est une entité animée par un personnel multi et pluridisciplinaire. Chacun des professionnels apportent sa contribution à la réalisation des activités prévues et à l'atteinte des objectifs assignés au service. La préoccupation liée aux activités proposées, à l'identification et la prise en compte des besoins des détenus demeure constante. Pour aider les détenus à vivre la détention et à mieux appréhender la libération, certaines activités leur sont proposées. Les activités menées par le SERSOE avec les détenus prennent en compte les programmes de conseil, d'accompagnement, de formation, d'évacuation sanitaire. Ces activités sont en partie conformes à ce qui est souhaité par ONUDC (2013). Toutefois, les offres sont limitées et destinées à des effectifs réduits de détenus. L'approche utilisée par les professionnels se veut libre, participative et volontariste. Elle soulève la préoccupation de l'implication des détenus. L'étude montre que les offres sont limitées et les effectifs touchés par les interventions sont réduits. Ce qui confirme celle de Sécurité publique Canada (2007) indiquant une inquiétude à accompagner certains détenus dans la société n'ayant obtenu aucune préparation continue. Mais pour les détenus, ils ne pensent qu'à sortir de la détention peu importe les conditions dans

lesquelles pourraient intervenir leur libération. C'est en cela que se pose, le rôle utilitariste de la prison et de sa fonction relative à la réinsertion. Sans ce rôle, la prison serait un mythe comme le soutient Chantraine (2003). Aussi, la présente étude confirme celle de l'ONUDC (2013), qui note que sans la participation aux programmes offerts par le système correctionnel lors de la sentence, il est peu probable que la réintégration sociale s'avère réussie. De même, il ressort que la satisfaction des besoins des détenus reste pourtant difficile et demeure une question à résoudre. Plusieurs raisons sont évoquées pour l'expliquer : manque de "légitimité" pour agir dans certains cas, manque de ressources matérielles et financières, manque ou insuffisance d'infrastructures. A ce niveau, la recherche de Larry Motiuk (2019), évoque qu'il faut accroître la motivation à la participation au programme des détenus en prenant en compte leurs besoins comme sources d'intérêt. Forest et al. (2010) désignent par ailleurs le besoin comme un facteur nécessaire au bien-être, à l'émancipation, à l'adaptation et au fonctionnement optimal de l'individu. Ce point de vue est partagé par les résultats de la présente étude qui met en exergue ici une faible participation des détenus à certains des programmes fournis par les autorités du PPA, parce que ceux-ci n'y trouvent aucun intérêt. Pour ce qui est des alternatives à la détention, les résultats cette étude font noter la nécessité d'adopter une approche nouvelle à l'incarcération pouvant inviter les autorités à plus d'ouverture et à une forte implication des communautés, des collectivités, des entreprises à faire de la réinsertion des détenus une réalité préoccupante. Cette façon d'améliorer les conditions de réinsertion des détenus a été proposée par ASRSQ (2016) et ONUDC (2013). Cette approche souligne un contact permanent entre les détenus et la communauté. Le temps passé dans la communauté participe à la réadaptation du détenu et facilite son intégration par la communauté dans la société.

Regard croisé des théories évoquées et des données de terrain obtenues

La perspective de l'étude a été bâtie autour des théories du sentiment d'efficacité personnel et de l'agentivité d'Albert Bandura (1980). Ces théories sont au fondement de la motivation, du bien-être et des accomplissements humains pour la première et de la capacité humaine à

influer intentionnellement sur le cours de sa vie et de ses actions. C'est ce que soutient Carré (2004) ici : « *toute action comporte parmi ses déterminants les influences produites par le sujet lui-même* ». Ces théories ont contribué à comprendre la motivation permettant l'intervention et la réceptivité des acteurs du milieu carcéral. Aussi bien les professionnels que les détenus sont liés l'un à l'autre par la relation d'aide dans une perspective d'accompagnement psychosocial des détenus. Le sentiment d'efficacité personnel des professionnels guide leur intervention et leur implication véritable dans la relation d'aide. Les professionnels interviennent individuellement ou en équipe pour le bien-être des détenus. Chaque intervention participe à l'atteinte de l'objectif de réinsertion sociale des détenus. Chacun des professionnels reconnaît l'importance de sa présence et de son intervention à l'atteinte des objectifs de réinsertion la réinsertion sociale des détenus. Ainsi, face aux difficultés du milieu carcéral, ils mettent en place des stratégies pour mener à bien leur mission et être plus proche des détenus : une synergie de l'action professionnelle. Ainsi, ils mettent en place des stratégies en vue de satisfaire les besoins des détenus et partant, de réussir la réinsertion sociale des personnes dont ils ont en charge l'accompagnement psychosocial. Par contre, d'un autre côté, les détenus quant à eux, ne désespèrent pas de la situation actuelle vécue, bien que nombreux parmi eux affirment ne pas ressentir les actions du SERSOE, l'espoir de se reprendre et de sortir un jour de la détention existe et les anime. C'est en cela que l'agentivité trouve tout son intérêt. La volonté d'être des citoyens modèles doit provenir de l'intérieur de détenus. Les interventions des professionnels, de la communauté et les politiques mises en place, ne sont qu'un apport et une facilitation. La situation difficile de l'incarcération oblige les détenus à puiser en leur intérieur les ressources nécessaires pour vivre la détention et se projeter en l'avenir dans la perspective d'un retour futur en communauté, d'une intégration réussie. La qualité de l'accompagnement psychosocial des détenus est tant fonction des interventions des professionnels du SERSOE, des programmes proposés et l'investissement des détenus à y prendre part, à s'y investir. Cependant, les activités proposées par les professionnels, à elles seules, ne peuvent garantir cette réinsertion à la fois familiale et sociale. Une prise de conscience collective et un renforcement de l'intervention étatique beaucoup plus forte sont nécessaires.

Conclusion

Les résultats ont mis en évidence la motivation des agents du Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA) à accompagner les incarcérés durant leur détention et à les aider à réussir leur "après détention" à travers diverses activités. La pluralité des emplois et des qualifications des professionnels du SERSOE est un atout pour y parvenir. Toutefois, des difficultés existent en ce sens que les besoins des détenus ne sont pas toujours pris en compte. Certains détenus demeurent insatisfaits, car n'ayant pas été touchés par les activités du SERSOE. L'offre de service n'étant pas toujours adaptée à la demande des bénéficiaires : les détenus. La relation d'aide ne peut pas être de type individualisé au vu du nombre restreint d'intervenants et les conditions difficiles d'intervention, sans compter l'inexistence des moyens financiers. Tout cela impacte négativement la participation et l'intérêt des détenus aux différents programmes et rend difficilement atteignable, les objectifs de réinsertion. Pour pallier ces insuffisances, il est souhaité une gestion beaucoup plus communautaire de la question de la réinsertion sociale des détenus avec l'intervention et l'implication de nouveaux acteurs. La mise au travail, la formation des détenus, le maintien des liens familiaux sont envisagés comme des stratégies efficaces à la réinsertion sociale. Par ailleurs, les difficultés auxquelles les professionnels font face au quotidien dans le processus d'accompagnement psychosocial des détenus, sont mises en exergue dans cette étude. Ces difficultés sont d'ordre législatif et réglementaire, institutionnel, matériel, humain et économique. Malgré la volonté manifeste qui guide les professionnels, la question de la réinsertion reste dépendante d'une politique clairement définie avec des moyens dévolus. Aussi, l'enthousiasme et la volonté des professionnels sont confrontés à une multitude de défis qui impacte négativement l'atteinte des objectifs de réinsertion. Ces défis sont entre autres la surpopulation carcérale, l'absence d'infrastructures, le désintérêt et la faible participation des détenus aux programmes, l'incapacité à satisfaire les besoins des détenus. Ainsi, pour la réalisation d'une réinsertion réussie, il faut mettre en synergie les expériences des professionnels et une prise de conscience collective au niveau de l'ensemble des différents acteurs et de l'Etat. La présente étude a permis de montrer la place occupée par les détenus dans le milieu carcéral et dans la société en vue d'influencer positivement les conditions de vie familiale et de ses pairs.

Références bibliographiques

- BADINTER Robert**, 1992, *La prison républicaine*, Paris, Fayard.
- BANDURA Albert**, 2004, *De l'apprentissage social au sentiment d'efficacité personnelle*, l'Harmattan
- BANDURA, Albert**, 1980, *L'apprentissage social*. Bruxelles : Mardaga.
- BECCARIA Cesare**, 1965, *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion.
- BISHOP Norman**, 2006, avril, La participation des personnes détenues à l'organisation de la vie en détention, Champ Pénal / Penal Field
- BOUQUET Brigitte**, 2003, *Ethique et travail social, une recherche du sens*, Paris, Dunod.
- BOUTANQUOI Michel**, 2001, Pratiques de la relation d'aide. Connexions, no76(2), pp. 157-167, Erès. DOI :10.3917/cnx.076.0157.
- BRAGGER Benjamin F. et VUILLE Joëlle**, 2012. Punir, prévenir et resocialiser : de l'arrestation provisoire à la libération conditionnelle. Aperçu général du droit des sanctions pénales et du système carcéral en Suisse. Berne.
- BRILLANT Andrée-Anne**, 2019, Enjeux de la réinsertion sociale chez des hommes ayant purgé une peine d'incarcération au sein d'une institution carcérale, Mémoire en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en service social (M. Sc.), École de travail social, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.
- CAMPENHOUDT Luc Van et QUIVY Raymond**, 2011, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^{ème} édition, Paris, Dunod.
- CHANTRAINE Gilles**, 2004a, « Prison et regard sociologique : pour un décentrage de l'analyse critique », Champ penal/Penal Field, Vol. 1, DOI :10.4000/champpenal.39
- CHARLINE olivier**, 2018, Derrière les murs : surveiller, punir, réinsérer ? La place du travail social en prison. Erès.
- CHEMITHÉ Anne**, 2014, Capacités de réinsertion, L'expertise pénale psychologique et psychiatrique , pp. 324 à 338, Dunod.
- CNCDH**, 2007, *Sanctionner dans le respect des droits de l'homme*, Paris, La Documentation Française, 2 vol.
- COMBESSION Philippe**, 2009, *Sociologie de la prison*, (3^e éd.), Paris, La Découverte.
- CUSSON Maurice**, 1983, *Le contrôle social du crime*, Paris, Presses Universitaires de France.

DIGNEFFE Françoise, 2004, Construire la déviance comme objet : une tâche à multiples facettes, Sociologie pénale : système et expérience, Érès, pp. 39-53.

FAYE Sylvain Landry Birane, 2017, Comprendre de l'intérieur le fonctionnement des prisons Pour des politiques carcérales adaptées, in Notes de politique du CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche en Science Sociale en Afrique), n° 2.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Editions Gallimard.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, 2010, Plan d'action gouvernemental 2010-2013. La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable.

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, 2004, Les droits de l'homme et les prisons, Manuel de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire, Série sur la formation professionnelle n° 11, New York et Genève, Nations Unies.

KPAKRI Memel Christiano, 2016, Problématique de la réinsertion sociale des ex-détenues de la maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), Mémoire de master 1, UFR de criminologie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

MBANZOULOU P., HERZOG-EVANS M. et COURTINE S., 2012, Insertion et désistance des personnes placées sous-main de justice. Savoirs et pratiques, L'Harmattan, pp. 199-248.

MBANZOULOU Paul, 2000, La réinsertion sociale des détenus : De l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires, Harmattan Sciences criminelles

N'DA Paul, 2015, Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article, Paris, L'Harmattan.

TAKORE Michèle Angeline Patricia épouse AMOI, 2017, La réinsertion sociale du détenu par le maintien des liens familiaux en prison, Thèse pour le doctorat de droit privé et sciences criminelles, UFR 02 de droit, Université Paris 8.